

Club Français des Amateurs de Lévrier d'Asie, Persans et Afghans

CLUB FALAPA



Château de Petit Bois 03430 COSNE D'ALLIER

Clôture des inscriptions
Closing date for registrations
22 Avril 2024

8 Mai 2024
REGIONALE
D'ELEVAGE

9 Mai 2024
NATIONALE
D'ELEVAGE



1ère REGIONALE D'ELEVAGE

Exposition sans CACS

~Mercredi 8 Mai 2024~

Jury pressenti :

AFGHANS : M. Tony KYMAN (AU)

«Talkabout »

SALUKIS : Mme Wendy SLATYER (AU)

« Calahorra »

Ouverture : 10h00 / Jugements : 11h00

48ème NATIONALE D'ELEVAGE

Avec CACS de Championnat de la SCC

~Jeudi 9 Mai 2024~

Jury pressenti :

AFGHANS : Mme Wendy SLATYER (AU)

« Calahorra »

SALUKIS : M. Tony KYMAN (AU)

«Talkabout »

Ouverture : 7h30 / Jugements : 9h00

CLUB FALAPA - Château de Petit Bois 03430 COSNE D'ALLIER

2 Expositions Canines

Demande d'engagement - Entry

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous



RE :
Expo sans CACS

NE :
Expo avec CACS
de Championnat



REGIONALE D'ELEVAGE Uniquement
Mercredi 8 Mai 2024

NATIONALE D'ELEVAGE Uniquement
Jeudi 9 Mai 2024

DEUX EXPOSITIONS
8 et 9 Mai 2024

Remplissez cette feuille lisiblement et renvoyez-la avant le **22 Avril 2024** (date de réception) à : **CEDIA-Club FALAPA – 67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM**

Joindre impérativement : - votre règlement à l'ordre du Club FALAPA

- la photocopie des justificatifs (champion et travail)
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger.

Engagements Internet :

<https://cedia.fr>, tarif de l'organisateur sans supplément ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé.

Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____ Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : M. Mme Mlle _____

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Classe d'engagement (voir règlement) :

- | | | | | |
|--|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Intermédiaire
15 à 24 mois | <input type="checkbox"/> Ouverte
15 mois minimum | <input type="checkbox"/> Travail
15 mois minimum | <input type="checkbox"/> Champion
15 mois minimum | <input type="checkbox"/> Jeune
9 à 18 mois |
| <input type="checkbox"/> Bébé
Moins de 6 mois | <input type="checkbox"/> Puppy
6 à 9 mois | <input type="checkbox"/> Vétéran
8 ans minimum | <input type="checkbox"/> Super Vétéran
10 ans minimum | <input type="checkbox"/> Confirmation |

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune, puppy ou bébé.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS D'ORGANISATION T.T.C.

- Exposition sans cage - Parking Gratuit -

Tarif dégressif : les lévriers doivent appartenir au même propriétaire - Degressive rate: greyhounds must belong to the same owner.

	MEMBRES CLUB FALAPA			NON MEMBRES CLUB FALAPA			Sommes adressées
	RE	NE	2 EXPOS	RE	NE	2 EXPOS	
1er chien	20 €	35 €	45 €	25 €	50 €	65 €	
2ème chien	15 €	30 €	40 €	20 €	45 €	60 €	
3ème et 4ème chiens	10 €	25 €	30 €	15 €	40 €	50 €	
Chiens suivants	5 €	10 €	10 €	10 €	25 €	30 €	
Inscrire en dernier :							
Jeune	10 €	25 €	25 €	15 €	40 €	50 €	
Champion - Vétéran	5 €	10 €	10 €	10 €	25 €	30 €	
Bébé - Puppy	5 €	10 €	10 €	5 €	20 €	20 €	
Super Vétéran	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Paire - Couple (Inscription sur place)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Lot d'affixe (Inscription sur place)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Lot de reproducteur (Inscription sur place)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

Confirmation seule

(Gratuite pour les chiens inscrits à l'exposition)

20 €

35 €

Adhésion Club FALAPA 2024

(Remplir le bulletin)

Adhésion simple : 40€ Adhésion couple : 52€

Membre bienfaiteur : 120€

Numéro adhérent Club FALAPA 2024 :

TOTAL

Paiement par : Virement bancaire / Code IBAN : FR 7617906001122339156100025 Code BIC : AGRIFRPP879

chèque à l'ordre de Club FALAPA

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

Clôture des engagements : 22 Avril 2024 / Closing date for registrations : 22 April 2024

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club FALAPA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je représente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être et sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la S.C.C. d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

Le _____

Signature du propriétaire :



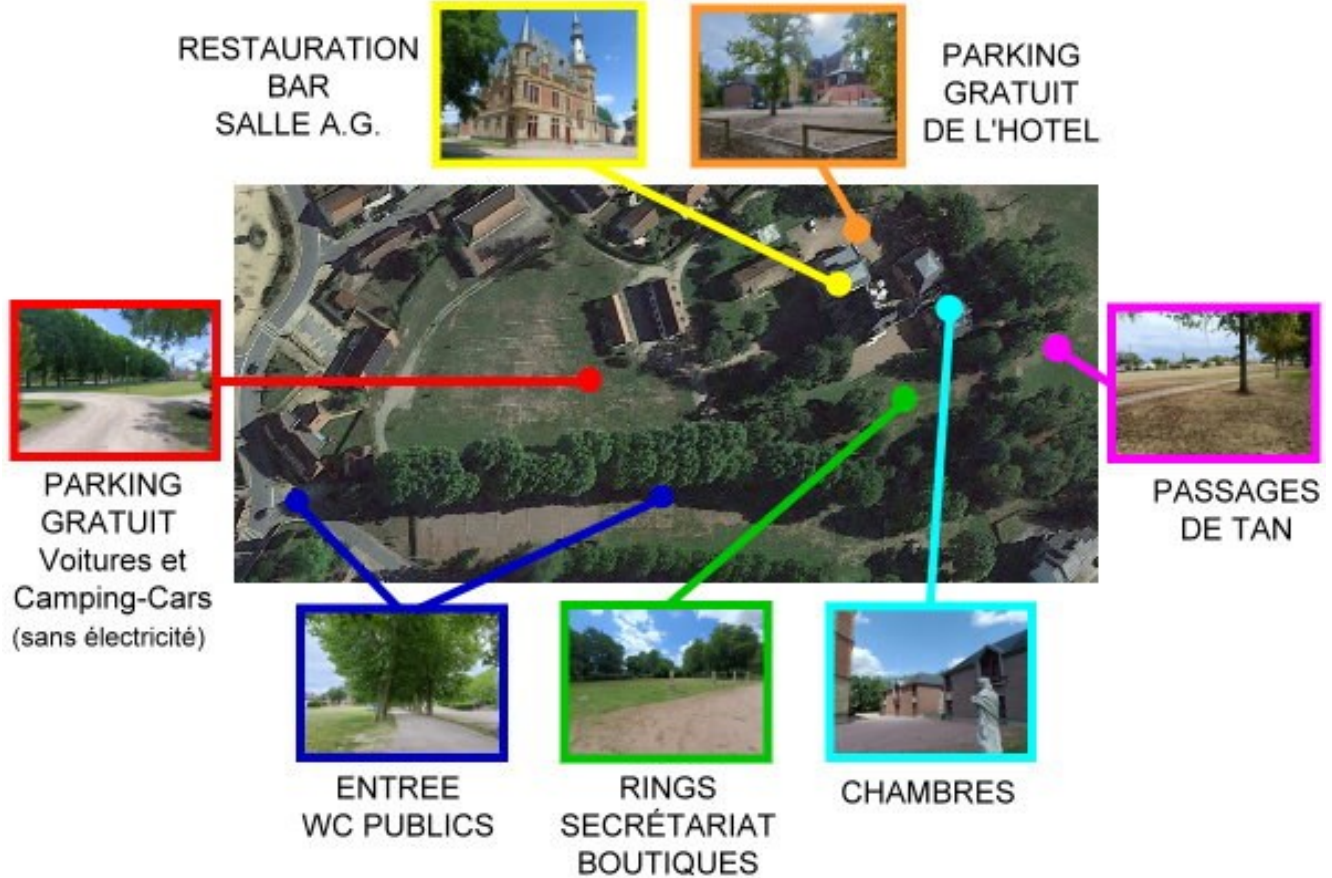
CLUB FALAPA



8 Mai 2024 / R.E.
 17h Assemblée Générale / 18h30 Vin d'honneur

9 Mai 2024 / N.E.
 Passages de T.A.N.

Château de Petit Bois - 1 Rue des Cernes 03430 COSNE D'ALLIER
46°28'29"N 2°50'14"E



 **En cas d'intempéries, les rings seront déplacés à l'intérieur du MARCHÉ COUVERT de COSNE D'ALLIER**
In case of bad weather, the rings will be moved inside the COSNE D'ALLIER covered market
 Place du marché 46°28'27"N 2°49'54"E 



PUBLICITÉ DANS LES CATALOGUES	RE/NE	PVL	Les 2 catalogues
1 page couleur	30 €	10 €	35 €
1 page noir et blanc	20 €	5 €	20 €



À envoyer à : Chantal MINET-BARDOT 2 rue du moulin 03190 VAUX E.mail : chantal.minet@wanadoo.fr

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'exposition ouvrira ses portes à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9 heures précises. L'organisateur ne fournit aucune cage. L'exposant doit se munir de laisse de promenade pour circuler dans le parc. En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, l'exposant doit être en mesure d'assurer une protection à son lévrier.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et de 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par exposant.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
- des chiens dangereux. La décision du service vétérinaire est sans appel.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés intégralement, attendu que le club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la SCC. Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un livre d'origines (livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. Ou d'un pays non affilié, dont le livre d'origines est reconnu par la F.C.I. Tout chien engagé doit être identifié, (tatouage ou transpondeur) Seront refusés : a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ; b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ; c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe « lot d'élevage ».

CLASSES DANS LESQUELLES LES CHIENS PEUVENT ETRE ENGAGES : La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date de l'exposition. L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, bébé, puppy, jeune, vétérin et super vétérin) est interdit.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire. Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (à joindre avec l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes ouverte et intermédiaire. Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Travail.

Classe Champion : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre le justificatif) âgés de 15 mois minimum. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Bébé : Pour les chiens âgés de moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S.-J.

Classe Vétérin : Pour les chiens à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S.-V.

Classe Super-Vétérin : à partir de 10 ans - Donne droit à qualificatif et classement sans attribution de CACS La classe super-vétérin ne concourt pas pour le titre de Champion de France Vétérin.

Classe Lot d'Affixe : Constitué sur place - Pour 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents, et déjà inscrits individuellement. Le classement basé sur l'homogénéité du type, sera fait sur le ring d'honneur.

Classe Lot Reproducteur : Constitué sur place - Pour un reproducteur - mâle ou femelle - accompagné de ses descendants (3 au minimum - 5 au maximum), descendant direct au premier degré, issus d'au moins 2 partenaires différents. Les sujets composant ce lot doivent obligatoirement être inscrits en classe individuelle, leur reproducteur doit être présent.

Couple : Constitué sur place. Deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Paire : Constitué sur place - Deux chiens de même race et variété et de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe

REFUS OU EXCLUSION :

- 1- des engagements : Le Club se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser après les avoir acceptés.
- t- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire ».
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ; Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - c) des chiens dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert-confirmateur de la race considérée. Dans chaque classe, le juge attribue les qualificatifs et sélectionne les quatre meilleurs sujets Les meilleurs Jeunes, Vétérans, Super-Vétérans, de sexe (BOS) et de race (BOB) seront désignés par les juges qui ont procédé à la sélection. Les CACS et RCACS seront délivrés sur le ring d'honneur l'après-midi. Un juge défaillant peut-être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. N.B. : Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Elevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (cf. Règlement des Expositions SCC - Art. 8). Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

DEFINITION DES QUALIFICATIFS :

Excellent : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race présentée en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe. Ne peut être attribué dans les classes Bébé et Puppy.

Très Bon : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correct, il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de sa race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Suffisant : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition optimale.

Disqualifié : le sujet ne correspond pas au type requis par le standard. Il est « non confirmable pour des raisons morphologiques ou comportementales ». La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus, ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

Ne peut être jugé : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude rend impossible l'appréciation des allures ou qui refuse de se laisser juger.

Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur : Qualificatifs attribués aux chiens des classes Bébé et Puppy.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Ceux qui ne répondront pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à ce qualificatif. Le C.A.C.S. (Certificat d'Aptitude et de Conformité au Standard) ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent en Classe Ouverte, Travail ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas obligatoirement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnue. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Cette RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS.

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines
- b) s'il e déjà le titre de Champion National de Beauté.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 91.47€, qui restera acquise au Club FALAPA si après examen, elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée. Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la S.C.C., entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la S.C.C. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité de chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux. etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans [enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

REGLEMENT DE LA REGIONALE D'ELEVAGE

ARRIVEE DES LEVRIERS : L'exposition ouvrira ses portes à partir de 10h00. Les jugements commenceront à 11 heures précises. L'organisateur ne fournit aucune cage. L'exposant doit se munir de laisse de promenade pour circuler dans le parc. En cas d'intempéries ou de fortes chaleurs, l'exposant doit être en mesure d'assurer une protection à son lévrier.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et de 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage. Les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par exposant.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.
- des chiens dangereux. La décision du service vétérinaire est sans appel.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés intégralement, attendu que le club organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines, de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la SCC. Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un livre d'origines (livre d'attente compris) d'un pays membre de la F.C.I. Ou d'un pays non affilié, dont le livre d'origines est reconnu par la F.C.I. Tout chien engagé doit être identifié, (tatouage ou transpondeur) Seront refusés : a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ; b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ; c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe « lot d'élevage ».

CLASSES DANS LESQUELLES LES CHIENS PEUVENT ETRE ENGAGES : La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date de l'exposition. L'engagement d'un chien dans plus d'une des classes suivantes (ouverte, travail, intermédiaire, champion, bébé, puppy, jeune, vétérinaire et super vétérinaire) est interdit.

Classe Ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Ouverte.

Classe Travail : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (à joindre avec l'engagement). Les Lévrier homologués Champion de France de Conformité au Standard ne pourront être inscrits en Classe Travail.

Classe Intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

Classe Champion : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I., (joindre le justificatif) âgés de 15 mois minimum.

Classe Bébé : Pour les chiens âgés de moins de 6 mois.

Classe Puppy : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Classe Jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois.

Classe Vétéran : Pour les chiens à partir de 8 ans.

Classe Super-Vétéran : à partir de 10 ans

Classe Lot d'Affixe : Constitué sur place - Pour 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents, et déjà inscrits individuellement. Le classement basé sur l'homogénéité du type, sera fait sur le ring d'honneur.

Classe Lot Reproducteur : Constitué sur place - Pour un reproducteur - mâle ou femelle - accompagné de ses descendants (3 au minimum - 5 au maximum), descendant direct au premier degré, issus d'au moins 2 partenaires différents. Les sujets composant ce lot doivent obligatoirement être inscrits en classe individuelle, leur reproducteur doit être présent.

Couple : Constitué sur place. Deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Paire : Constitué sur place - Deux chiens de même race et variété et de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe

REFUS OU EXCLUSION :

- 1- des engagements : Le Club se réserve le droit de refuser tous les engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser après les avoir acceptés.
- t- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire ».
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ; Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - c) des chiens dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle, ils peuvent être assistés dans le ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert-confirmateur de la race considérée. Dans chaque classe, le juge attribue les qualificatifs et sélectionne les quatre meilleurs sujets. Les meilleurs Jeunes, Vétéran, Super-Vétéran, de sexe (BOS) et de race (BOB) seront désignés par les juges qui ont procédé à la sélection. Un juge défaillant peut-être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

N.B. : Un juge stagiaire, lors d'une Exposition Nationale d'Élevage, doit obligatoirement être accompagné d'un juge qualifié (cf. Règlement des Expositions SCC - Art. 8). Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

DEFINITION DES QUALIFICATIFS :

Excellent : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race présentée en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe. Ne peut être attribué dans les classes Bébé et Puppy.

Très Bon : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte, il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de sa race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Suffisant : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires, ou pas en condition optimale.

Disqualifié : le sujet ne correspond pas au type requis par le standard. Il est « non confirmable pour des raisons morphologiques ou comportementales ». La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus, ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

Ne peut être jugé : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude rend impossible l'appréciation des allures ou qui refuse de se laisser juger.

Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur : Qualificatifs attribués aux chiens des classes Bébé et Puppy.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Ceux qui ne répondront pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à ce qualificatif

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 91.47€, qui restera acquise au Club FALAPA si après examen, elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée. Le fait d'appartenir à un club ou à une société canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la F.C.I. ou de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la S.C.C., entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la S.C.C. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité de chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux. etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans [enceinte de l'exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.



RESTAURATION

Par le Château de Petit Bois



Les dîners seront servis dans les salles du château (chiens admis en nombre raisonnable).
Les déjeuners seront servis sous forme de plateaux froids. Possibilité de menu végétarien.

Nom :

E.mail.....

Indiquer le nombre de menus et le total

DINER du 7 MAI Spécialités Auvergnates - 1 verre de vin - eau 18 € x =

- Truffade (pommes de terre, ail, tomme fraîche de Cantal ou Salers, lardons)
accompagnée de charcuterie et de salade
- Pompe aux pommes

Menu végétarien =

DÉJEUNER du 8 MAI - 1 bouteille d'eau 50 cl 15 € x =

- Rosbeef - Crudités - Salade composée
- Fromage - Dessert - Fruit

Menu végétarien =

DINER DE GALA du 8 MAI - Vin et eau compris 32 € x =

- | | | |
|--|----|--|
| <input type="checkbox"/> Montgolfière de ris de veau
façon blanquette | OU | <input type="checkbox"/> Tapura de gambas
et sa sauce vierge |
| <input type="checkbox"/> Magret de canard, crème de miel
et petits légumes glacés de saison | OU | <input type="checkbox"/> Feuilleté de saumon, jus vert
et légumes de saison |
| Assortiment de fromages de la région | | |
| <input type="checkbox"/> Succès gourmand
au praliné | OU | <input type="checkbox"/> Choux printanier façon
Garigette |

**Merci d'indiquer dans les cases ci-dessus
le choix et le nombre de personnes**

Menu végétarien =

DEJEUNER du 9 MAI - 1 bouteille d'eau 50 cl 15 € x =

- Saumon en gelée - Crudités - Salade composée
- Fromage - Dessert - Fruit

Menu végétarien =

DINER du 9 MAI - 1 verre de vin et eau compris 18 € x =

- Feuilleté aux asperges
- Poulet à la moutarde de Charroux
- Rocher coco, sorbet artisanal au fruit de la passion

Menu végétarien =

Feuille à compléter et à retourner avec votre règlement
à Chantal MINET-BARDOT - CLUB FALAPA -
2 rue du Moulin - Le Canal - 03190 VAUX

Tél : 06 08 82 33 60 - e.mail : chantal.minet@wanadoo.fr

TOTAL A PAYER

Avant le 22 Avril 2024

par chèque à l'ordre du Club FALAPA

par virement bancaire / Code IBAN : FR 7617906001122339156100025 Code BIC : AGRIFRPP879



RESTORATION

By le Château de Petit Bois



Dinners will be served in the rooms of the castle (dogs allowed in reasonable numbers).
Lunches will be served in the form of cold trays. Vegetarian menus are available.

Name :

Email :

Indicate the number of menus and the total

DINNER ON MAY 7th Auvergne dishes - 1 glass of wine - water 18 € x =

- Truffade (potatoes, garlic, fresh tomme cheese from Cantal or Salers, bacon)
served with cold meats and salad
- Apple Pump

Vegetarian menu =

LUNCH ON MAY 8th - 1 bottle of water 50 cl 15 € x =

- Rosbeef - Raw vegetables - Mixed salad
- Cheese - Dessert - Fruit

Vegetarian menu =

DINNER ON MAY 8th - Wine and water included 32 € x =

- | | | |
|---|----|---|
| <input type="checkbox"/> Sweetbreads hot air ballon
Blanquette-style | OR | <input type="checkbox"/> Prawn tamura
And its virgin sauce |
| <input type="checkbox"/> Duck breast, honey cream
and seasonal glazed vegetables | OR | <input type="checkbox"/> Salmon puff pastry, green juice
and seasonal vegetables |
| Assortment of cheeses from the region | | |
| <input type="checkbox"/> Gourmet success
with praline | OR | <input type="checkbox"/> Spring cabbage way
Gariguette |

Please indicate in the boxes above the choice
and number of people

Vegetarian menu =

LUNCH ON MAY 9th - 1 bottle of water 50 cl 15 € x =

- Salmon in jelly - Raw vegetables - Mixed salad
- Cheese - Dessert - Fruit

Vegetarian menu =

DINNER ON MAY 9th - 1 glass of wine and water included 18 € x =

- Asparagus puff pastry
- Chicken with Charroux mustard
- Rocher coco, artisanal passion fruit sorbet

Vegetarian menu =

Sheet to be completed and returned with your payment
to Chantal MINET-BARDOT - CLUB FALAPA -
2 rue du Moulin - Le Canal - 03190 VAUX

Tél : 06 08 82 33 60 - e.mail : chantal.minet@wanadoo.fr

TOTAL PAYABLE

Before April 22,2024

by cheque payable to Club FALAPA

by bank transfer / IBAN Code : FR 7617906001122339156100025 BIC Code : AGRIFRPP879

CLUB FRANÇAIS DES AMATEURS DE LÉVRIERS D'ASIE, PERSANS ET AFGHANS



ADHESION ou RENOUELEMENT ANNEE 2024

n° adhérent

Si couple 2° adhérent

(en cas de renouvellement)



Je soussigné M., Mme, Mlle

(Rayez les mentions inutiles) - (Adhésion individuelle uniquement)

NOM :

Prénom :

Couple : Nom et prénom de la 2ème personne :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Tél :

Email :

Publication de vos coordonnées : j'accepte : - je n'accepte pas : (cochez selon votre souhait)

Je possède (indiquez le nombre de lévriers adultes) :Afghans -Salukis

Pour une première adhésion :

Je suis parrainé(e) par M. (membre du Club FALAPA)

Je suis éleveur : j'indique la race : d'Afghans de Salukis

Mon affixe :

Mon site Web :

Acceptez-vous que vos coordonnées soient dans la liste des éleveurs du club : OUI - NON

Je vous règle ma cotisation pour l'année en qualité de :

- Membre Actif..... 40 €
 Cotisation couple :..... 52 €
 Membre bienfaiteur.....à partir de 120 €

Ci-joint la somme deEuros

- par chèque à l'ordre du CLUB FALAPA
- par virement bancaire
Code BIC : AGRIFRPP879
Code IBAN : FR7617906001122339156100025
Attention : pas de chèque bancaire pour les adhérents étrangers.

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Trésorière et ne sont communiquées qu'aux membres de l'association.
Celles-ci ne sont conservées que pendant la durée de l'adhésion.
L'adhérent a la possibilité d'accéder à ses données et de les rectifier
Si celui-ci demande leur effacement, il perd automatiquement la qualité de membre de l'association.

Que j'adresse à :
Madame Chantal MINET-BARDOT
2 rue du moulin « le canal » 03190 Vaux
Tél: 04 70 06 09 37 - 06 08 82 33 60
Email: chantal.minet@wanadoo.fr

Date :...../...../.....

Signature :

Club FALAPA: <http://www.centrale-canine.fr/club-francais-des-amateurs-de-levriers-d-asie-persans-et-afghans>

Il ne sera envoyé une carte de membre que pour la première adhésion, sous réserve de joindre une enveloppe timbrée. Pour le renouvellement, un accusé de réception sera expédié par mail !